

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

## REUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 novembre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Georges PIRE, Député provincial – Vice président et pour ceux qui ne le saurait pas encore, Georges est excusé aujourd'hui parce qu'il vient, aujourd'hui, de perdre da maman. Nous sommes de tout cœur avec lui et évidemment, vous recevrez toutes les informations encore dans la journée de façon telle que vous puissiez lui apporter votre soutien.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme CAROTA est excusée

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. VALKENERS est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, une enveloppe contenant la brochure 2015 relative aux formations continues organisées par l'Ecole provinciale d'Administration ainsi qu'un dossier sur l'exposition itinérante et interactive « PHENIX 21, Morts et Renaissances d'une Région Industrielle, Liège 1914-2014 » qui complétera votre visite de ce lundi 24 novembre.

Je vous rappelle par ailleurs que le colloque annuel de l'Association des Provinces Wallonnes se tiendra la semaine prochaine, le mercredi 3 décembre.

A ce sujet, vous avez reçu une invitation personnelle de l'APW et le Service du Conseil vous a adressé un courrier électronique vous proposant d'effectuer le déplacement en car. Si vous êtes intéressé par ce moyen de transport et, que vous n'avez pas encore répondu, je vous invite à vous manifester sans plus attendre auprès de Monsieur ROUFOSSE.

Pour mémoire, l'heure de départ du car est prévue à 7h30 précises, avec accueil dans le péristyle du Palais provincial dès 7h15.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V. Eloges funèbres de M. Pierre-Joseph ZURSTRASSEN, ancien Conseiller provincial**

M. LE PRESIDENT.- Chers Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'un ancien Conseiller provincial, Monsieur Joseph ZURSTRASSEN.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

Né à Knokke en 1940, Monsieur ZURSTRASSEN est décédé ce 3 novembre 2014, à l'âge de 74 ans.

Il a siégé au sein de notre Assemblée provinciale de 1974 à 1977, en tant que représentant du parti PRL du district de Verviers.

Figure marquante du PRL dans les années 80, cet ingénieur commercial de formation a notamment été Président de la Fédération verviétoise du parti.

Il était également actif sur le plan communal : en tant qu'Echevin de la Ville de Verviers, de 1982 à 1994, et ensuite, en tant que Conseiller communal, jusqu'en 2006.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

## VI. Questions d'actualité

### **Document 14-15/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la sensibilisation aux problèmes de santé masculine.**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

En novembre donc, cela devient une tradition, certains hommes se laissent pousser la moustache pendant un mois ! Pourquoi, me demanderez-vous ? Tout simplement pour participer à « Movember ».

Le principe de « Movember » est simple : la moustache de ceux qui se laissent pousser (les Mo' Bros), qui attire généralement l'attention, leur sert à entamer des conversations avec toutes les personnes qu'ils rencontrent pour les sensibiliser aux problèmes de santé masculine : cancer des testicules, cancer de la prostate et haut taux de suicide chez les hommes. Le mouvement est également soutenu par des femmes, qui ne se laisse évidemment pas pousser la moustache mais qui sensibilisent tout autant aux problèmes de santé masculine.

Le mouvement « Movember » est né en Australie et un de ses objectifs est également de récolter des fonds. Vous trouverez toutes les infos utiles sur le site internet [www.movember.com](http://www.movember.com). Je vous invite à aller le consulter.

Tout comme les importantes campagnes qui sont destinées aux femmes, la promotion

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

de la santé masculine ne concerne pas moins de la moitié de l'humanité! Les hommes, dans leur immense majorité, regardent ailleurs, répondent vaguement ou remettent au lendemain lorsqu'il s'agit de leurs propres problèmes de santé, au premier rang desquels figurent des dangers comme les cancers de la prostate ou des testicules. Il ya donc un important travail à faire en matière de prévention et de sensibilisation aux problèmes de santé masculine.

On sait que la Province inclut un test concernant les « affectations de la prostate » au sein des tests du car « Un quart d'heure pour votre santé ». Par ailleurs la Province mène une politique concernant le suicide, nous en avons encore parlé le mois passé. En revanche, je pense qu'aucune initiative concernant le cancer des testicules n'a été prise. Cette affection semble en augmentation (300 cas en Belgique en 2012) sans qu'on puisse encore l'expliquer mais se soigne très bien (avec un taux de guérison de 96,2%) s'il est repéré à temps.

Les jeunes hommes âgés de 18 à 40 ans présentent les risques les plus élevés de contracter un cancer des testicules. Concernant la problématique du suicide, il semblerait qu'il soit quatre fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Je ne sais pas si la Province a mis en place une politique spécifique de prévention du suicide des hommes en particulier ? Vous pouvez peut être me répondre.

Pensez-vous qu'une initiative de sensibilisation renforcée ayant pour thème la santé masculine puisse voir le jour à l'initiative de la Province ou avec votre soutien, en lien avec les communes et l'associatif? Rejoindrez-vous le « Movember » et les « Mo-Bros » de Liège dans leur action?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je vois que vous avez déjà commencé à vous laisser pousser la moustache donc vous êtes le premier d'entre nous.

**Document 14-15/A2 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 22 au 30 novembre 2014.**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Mme Vincianne PIRMOLIN.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- ... Sans transition...

Mme PRIMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- ... Sans transition, voilà !

(Rires)

La Wallonie participe actuellement, et plus précisément du 22 au 30 novembre, à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Cette initiative vise à promouvoir la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets durant une même semaine et encourage une large variété

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

d'audiences, à savoir les autorités publiques, les entreprises privées, la société civile ainsi que les citoyens eux-mêmes, à s'impliquer.

Un appel à projets a été lancé et a rencontré un franc succès. En effet, 54 actions dans 58 communes ont été enregistrées, contre 28 en 2013.

Parmi les participants de la région wallonne, nous n'avons pas découvert la Province de Liège. Mais cela vous a peut-être échappé, ce qui nous surprendrait quand même fortement.

Pouvez-vous dès lors nous indiquer si la Province de Liège a répondu à cet appel à projets ? Dans la négative, nous en indiquer la raison ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Ces deux questions relevant des compétences de Monsieur Georges PIRE, Député provincial – Vice président excusé aujourd'hui, je donne la parole à Madame la Députée provinciale, Katty FIRQUET, suppléante, pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La santé des hommes est effectivement une question bien actuelle. Le Collège provincial de Liège en est bien conscient. Vous le savez, la Province de Liège n'attend pas le mois de novembre pour sensibiliser les hommes aux problèmes de santé typiquement masculins.

En effet, les Services santé de la Province de Liège sont actifs toute l'année en matière de santé masculine. En juin 2003 déjà, le Service provincial de promotion de la santé organisait la semaine Internationale de la Santé de l'Homme.

Ce même service a organisé plusieurs conférences-débats spécialement dédiées à la gent masculine : Pères et repaires – la Prostate, une affaire à suivre – les troubles de l'érection – Doit-on soigner les hommes comme les femmes ? – Au féminin, au masculin : le désir sexuel en question, et puis, en septembre 2013, Hommes, Femmes : tous égaux devant les changements hormonaux ?

Par ailleurs, le service provincial des cars propose, depuis mars 1998, le dépistage des affections prostatiques aux hommes âgés de 50 à 75 ans.

Cela étant, il n'y a pas que les affections tumorales qui nous interpellent puisque, dans le cadre de la campagne « 15 minutes pour votre santé », nous proposons également aux hommes les dépistages suivants du diabète ; des affections cardio-vasculaires ; de l'insuffisance rénale ; de la bronchite chronique ; de l'ostéoporose et du cholestérol.

La santé des hommes constitue une de nos priorités. L'objectif poursuivi c'est de les rendre « acteurs de leur santé ». En effet, si les hommes remettent au lendemain lorsqu'il s'agit

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

de leurs propres problèmes de santé, comme vous le soulignez dans votre intervention, force est de constater que les hommes montrent un intérêt certain pour les campagnes qui leur sont proposées puisque dans la tranche 50-75 ans, le taux de fréquentation des hommes est supérieur à celui des femmes. En 2013, 4345 hommes se sont présentés à la campagne « 15 Minutes pour votre santé » contre 2172 femmes.

Vous attirez l'attention sur le cancer des testicules dont vous dites « qu'il semble en augmentation sans qu'on puisse encore l'expliquer ».

En ce qui concerne les causes de l'augmentation de cette affection, constatée dans les statistiques depuis plusieurs années, je peux vous citer la présence de nombreux résidus chimiques qualifiés de « perturbateurs endocriniens », dans notre environnement ainsi que le Professeur Corinne CHARLIER, toxicologue au CHU de Liège, nous l'a appris au cours d'une conférence organisée par nos services, le 15 octobre dernier.

Lorsqu'on parle de cancer des testicules on devrait plutôt dire les cancers des testicules car différentes lignées cellulaires peuvent être concernées avec des spécificités particulières qui rendent le dépistage par prise de sang, actuellement peu praticable. La recherche de marqueurs plus spécifiques étant toujours à l'étude, c'est l'auto-examen, conseillé une fois par mois qui, dès lors, se révèle être actuellement la méthode de choix. Idéalement, la personne présentant des symptômes consultera son médecin généraliste dans un premier temps pour être, en cas de nécessité, dirigé vers un spécialiste.

Quant à la problématique de haut taux de suicide chez les hommes, et pour appuyer vos dires, à titre exemplatif, je peux préciser qu'il y a eu 259 suicides en Province de Liège en 2010 : 184 HOMMES et 75 FEMMES.

Les exigences sociétales liées à la « masculinité » ne sont pas étrangères à cette prévalence. La Province de Liège a organisé en septembre dernier une journée d'études à ce sujet en collaboration avec le Centre de Références Suicide de la Région Wallonne.

La prévention du suicide est, vous le savez, depuis plus de vingt ans une priorité de la Province de Liège, de sa Commission Suicide et de sa Cellule de Prévention et notre Institution a, par cette initiative, montré la voie à beaucoup d'autres acteurs présents aujourd'hui dans ce domaine et sur ce thème.

Et vous avez raison, s'adapter aux réalités des hommes est un défi car si la souffrance est personnelle, la responsabilité envers celle-ci est elle sociétale.

Ainsi, l'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide, en milieu de travail, est un exemple de bonnes pratiques qui permet grâce à l'implication des employeurs et des syndicats notamment, de mettre en place un filet de sécurité au sein des entreprises qui touche un public souvent masculin qui a tendance à ne pas exprimer ses émotions ou hésite en tout cas à demander de l'aide.

« November », c'est donc très bien, c'est une initiative très sympathique et il faut l'encourager. L'idée n'est évidemment pas de décourager ceux qui veulent s'investir dans le

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

secteur spécifique, vous l'avez dit, de la santé des hommes et nous leur souhaitons donc bon vent !

Mme PIRMOLIN, je voudrais tout d'abord vous remercier pour cette question relative à un sujet qui vous le savez retient toute notre attention depuis de nombreuses années. Ainsi et avant de vous répondre, je voudrais, si vous me le permettez rappeler les différentes actions menées par la Province de Liège en la matière.

La Province de Liège porte une grande attention à la problématique des déchets. Vous avez d'ailleurs, sans nul doute, lu avec attention les différentes communications réalisées par le Département Développement durable dans le périodique provincial "Entre-nous" sur le tri des ampoules électriques ou des médicaments, ces déchets si particuliers.

Ces différentes campagnes d'information visent à sensibiliser les agents provinciaux et leurs familles sur les petits gestes du quotidien, faciles à réaliser, qui permettent d'améliorer notre cadre de vie et ainsi de réduire l'impact de nos différents comportements sur notre environnement.

C'est dans cette même optique que le Département Infrastructures et Environnement élabore en ce moment, en collaboration avec la Province de Luxembourg et les intercommunales respectives concernées par les déchets soit INTRADEL pour la Province de Liège, un fascicule informatif spécifique sur cette matière.

L'objectif est d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les citoyens. Le premier volet mettra en évidence l'importance d'un tri efficace des déchets au quotidien pour en assurer le meilleur recyclage possible. Le second volet mettra en évidence les choix responsables, en matière environnementale, qui s'offrent quotidiennement à tout un chacun et qui ont des répercussions sur la qualité de notre environnement.

Ce fascicule sortira de l'imprimerie provinciale dans les prochains jours puisque nous avons reçu hier l'accord de la Province du Luxembourg. Il sera adressé à toutes les Communes de la province pour permettre à toutes les collectivités de bénéficier du travail commun réalisé dans ce cadre et sensibilisera ainsi les citoyens de notre province aux gestes à avoir en matière d'environnement. Cette campagne d'information renforce à nouveau la volonté de la Province de Liège de sensibiliser le plus grand nombre aux différentes thématiques liées à l'environnement. « Je quitte, j'éteins » ou encore « Je m'arrête, je coupe mon moteur » sont des exemples de campagne dont on se souvient. Vous recevrez tous, par ailleurs en qualité de Conseiller provincial, un exemplaire du support.

Cela étant, vous le savez, la Province de Liège a établi une véritable collaboration avec l'intercommunale INTRADEL, notre Institution en est un des principaux actionnaires.

C'est dans ce cadre qu'une dotation provinciale de près de 500.000 euros est allouée chaque année à Intradel, spécifiquement pour assurer la communication vers les citoyens au sujet de ces bonnes pratiques en matière de prévention et de tri des déchets.

C'est ainsi qu'est publié et distribué, grâce à notre soutien, le calendrier annuel d'INTRADEL et que diverses actions sont menées et divers conseils donnés aux citoyens par le

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

biais de cette publication.

La Province de Liège mène également des actions en interne, par la mise en place, par exemple, d'un marché public européen pour la collecte de déchets de l'Institution. Ce dernier comporte de nombreux objectifs environnementaux et est actuellement en cours d'analyse au sein du département Infrastructures et Environnement. Il a, bien évidemment, été réalisé en étroite collaboration avec l'intercommunale INTRADEL et sera opérationnel en février prochain.

Pour en revenir à votre question, et oui, nous y sommes, et à l'appel à projets initié par la Wallonie, il apparaît que les 54 actions que vous évoquez sont de l'ordre local. Elles sont d'ailleurs organisées par des associations, communes ou intercommunales.

Nous n'avons donc pas répondu à l'appel à projet puisque c'est via sa participation aux actions d'INTRADEL que la Province soutient les actions locales. A titre d'exemple, samedi dernier, une action d'information sur la prévention des déchets a eu lieu sur le territoire de la Commune de Bassenge et une action du même type se déroulera samedi prochain sur le territoire de la Ville de Waremme.

La Province de Liège s'investit donc au quotidien par différents canaux qui lui permettent de s'adresser au mieux et le plus directement aux citoyens.

Vous le voyez, le Collège provincial exerce, au travers de différentes actions et politiques, un rôle non seulement actif, mais disons-le, précurseur dans cette importante thématique liée à l'environnement dont les enjeux sont primordiaux, on le sait, pour les générations futures !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

**VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 14-15/029 : Modification de la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de l'Association Intercommunale pour le Traitement des Déchets de la Région Liégeoise (INTRADEL) : remplacement de M. Claude KLENKENERG Conseiller provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 14-15/029). Ce remplacement car l'agenda ne me permet pas de participer aux réunions du Conseil d'Administration. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/030 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », et « Compas Format » dans le cadre du projet Espace Tremplin.**

**Document 14-15/031 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Réussir à l'École ».**

**Document 14-15/032 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets »**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 14-15/030, 14-15/031, 14/15-032). Ces trois documents ont été regroupés à la demande de la première Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/066 : Règlement provincial relatif à l'octroi d'une aide aux communes pour l'année 2015 en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie opérée par la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/066). Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette résolution ainsi que ses annexes. Deux modifications y ont été apportées suite à la réunion de la 1ère Commission du 24 novembre, à savoir : au Chapitre 2, article 3, dernier alinéa du projet de règlement : la date du 16 janvier a été remplacée par le 31 janvier. Idem à l'article 5.1 dernier alinéa ainsi qu'à l'article 5.2, dernier alinéa.

A l'article 3, alinéa 2 du projet de convention de partenariat Province/Commune : dans un souci de clarté, les termes « soit 5 % de la dotation du fonds des provinces » ont été ajoutés.

Lors de son examen en première Commission, ce document a soulevé plusieurs questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Monsieur André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je ne vais pas le reprendre puisque nous l'avons tous sur le bureau, je ne vais pas refaire tout l'historique. Donc, Monsieur le Député nous présente un « bref », non, un historique et un résumé, ce n'est peut être pas le bon terme non plus mais enfin, va nous faire retour de la situation actuelle.

Donc, je vais passer immédiatement les feuilles pour en arriver directement aux questions. La première c'est une décision de zone ne reviendrait-elle pas à être l'équivalente à la somme des décisions des divers conseils communaux ?

M. le Député répond que cela risquerait d'être invalidé. Il y a 13 communes sur la zone de Hesbaye par exemple, mais toutes les communes ne sont pas toujours là donc, une décision de ce type là ne serait peut être pas la meilleure chose.

Deuxième question, il semblait acquis que les communes et les pré-zones ou zones de secours qui le souhaitaient puissent décider elle-même de toutes mesures adéquates pour limiter l'impact financier engendré par la réforme. Notamment, de définir elles-mêmes les éventuelles fusions ou partenariats.

Confirmez-vous que l'adhésion à la convention ne lie pas automatiquement les communes et les pré-zones ou zones à accepter et à mettre en œuvre les conclusions de l'étude par la seule adhésion à cette convention ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Député confirme que l'engagement pris par les signataires ne concerne qu'un accord de participation à l'étude et non à une obligation de mise en œuvre des conclusions.

Pour les 5 premiers %, c'est ok mais pour les suivants, comment cela va-t-il s'organiser et se décider ? Il est répondu que c'est le Conseil provincial qui conserve la décision et la définition des critères. Rien n'est donc encore définitif.

Question suivante, il y a des différences entre les zones concernant le statut des pompiers : professionnel ou volontaire. Quel est l'intérêt de choisir l'un plutôt que l'autre, y a-t-il réellement un avantage et à qui ?

Il est répondu que 1700 pompiers en province de Liège, avec deux statuts différents. L'étude devra bien apporter des réponses à ces questions.

Question suivante : la méthode et le calendrier. Ce sujet est d'une grande importance et complexe. N'y a-t-il pas précipitation ?

Il est répondu que les communes doivent seulement accepter que l'étude soit menée ; cela n'entraîne en rien une adhésion automatique aux conclusions, c'est une base pour redémarrer le travail d'analyse.

Pour ce qui est de l'urgence, elle est motivée par les zones qui vont démarrer bientôt et qui auront besoin de leur financement. Le document a été fait avec des représentants des différents partis et des responsables ad hoc.

De plus, nous travaillons ici pour 2015, il n'y a pas d'engagement pour du long terme et les ajustements pourront être apportés en fonction des nécessités.

La question suivante, si nous calquons nos critères sur ceux du fédéral, alors pourquoi ne pas les prendre tous ?

Il est répondu que la difficulté de définir et de prioriser les différents risques nous mènerait certainement à des débats longs qui seraient préjudiciables pour tous.

Ensuite, à combien se monte le coût de l'étude et est-elle comprise dans les 10 % ? Oui, elle est budgétisée dans les 10 % mais elle ne représente que 200.000 € pour l'ensemble des communes sur un total de 3,5 millions. Les résultats devraient être en notre possession fin du mois de mai.

Et enfin, si certaines n'acceptaient pas la convention, a-t-on déjà une idée de clé de répartition du solde ? Toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins, comment va-t-on évaluer ?

Dans le cas de la non-adhésion à la convention, c'est le Conseil provincial qui devra en décider. Pour ce qui est d'aider les communes qui en ont le plus besoin, il n'est pas possible actuellement de répondre étant donné que le terme « besoins » n'est pas encore clairement défini. De plus, les communes qui auraient investi préalablement afin de se mettre aux normes

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

de 2007, sans prise en compte de ce volet, subiraient une discrimination par rapport aux autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Chaque jour, plus de 1.800 pompiers, 1.700 m'a-t-on dit, volontaires et de carrière – tous travaillant de manière professionnelle comme aime à le rappeler mon ami et collègue Jean-Claude Jadot, garantissent sur le territoire provincial notre sécurité, assurent un grand nombre d'interventions d'ampleur fort heureusement souvent mineure, mais portent également parfois secours à celles et ceux qui courent de grands dangers, parfois au péril de leur propre vie.

Ces dernières années, plusieurs catastrophes majeures nous ont rappelé l'importance de disposer de services de secours de qualité, mais également les risques que nous courrions tous si ceux-ci venaient à être sous-financés de manière structurelle.

Il m'apparaît dès lors tout à fait remarquable et salubre que la première action supracommunale majeure pilotée par la Province de Liège vise à soutenir les services de secours, en contribuant à leur financement et en incitant à leur meilleure organisation.

Ces dernières semaines ont été pour certains d'entre nous l'occasion de mieux connaître ces zones de secours, leur organisation et leurs besoins. Elles ont également été l'occasion d'appliquer à un dossier concret et complexe la volonté exprimée par les 4 formations politiques démocratiques actives sur le territoire provincial de développer, au travers de l'institution provinciale notamment, des politiques dites supracommunales.

Chacun a sans doute pu mesurer à cette occasion les difficultés liées à la mise en œuvre d'un tel projet, aussi noble soit-il.

J'ai ainsi été personnellement interpellé par l'incroyable diversité des coûts liés au financement des quelques 24 services de secours actifs sur le territoire provincial, ces coûts variant d'environ 20 EUR/an/habitant à 150 EUR, la moyenne provinciale étant d'environ 55 EUR.

Aussi, si une supracommunalité parfaite aurait pu conduire à la mutualisation des coûts et à l'égalité qui en aurait découlé des cotisations des citoyens de la Province, au financement de ces nouvelles zones de secours, il a dû être constaté qu'à ce jour la diversité était trop grande pour y parvenir et que les conditions n'étaient pas remplies.

On pourrait certes s'en émouvoir. J'avoue en avoir éprouvé l'envie. Puis au fil des discussions, au sein de mon groupe que je remercie, mais aussi avec plusieurs d'entre vous et

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

plusieurs experts du dossier, d'autres réalités se sont imposées et les choses sont apparues plus nuancées.

Je citerais notamment, et sans être exhaustif, la question de la mutualisation des recettes sous-jacente à celle de la mutualisation des coûts, ou encore la question de la prise en charge, demain, par tous, des conséquences d'une gestion qui a pu paraître pour certains quelque peu chaotique de certains services de secours par quelques-uns hier.

Si ces questions, comme d'autres, ne peuvent certainement pas être aujourd'hui traitées de manière manichéenne, j'ai en tout cas la certitude que le dossier des zones de secours nous aura rappelé avec force ô combien la supracommunalité provinciale parfaite demandera encore du temps et du travail.

Vous savez tous à cet égard les questions que je me pose quant au rôle et à la place du Conseil provincial dans la construction institutionnelle de la supracommunalité. Je sais que mon propos à ce sujet est écouté parfois avec réserves, quand il n'agace pas. Mais qu'il me soit permis de l'éclairer brièvement à l'occasion de l'examen du dossier qui retient aujourd'hui notre attention.

Car ce dossier met très bien en lumière le difficile équilibre que nous devons trouver entre la recherche, d'une part, d'un intérêt général provincial, et la nécessaire sauvegarde, d'autre part, de la diversité des intérêts locaux.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la confrontation de ces intérêts parfois divergents mais très certainement pour bon nombre louables de part et d'autre, je crois que si Liège Europe Métropole peut devenir la chambre du débat relatif à la diversité des intérêts et besoins locaux, nous devrions faire en sorte que la Province de Liège, tant au niveau du collège que du conseil, puisse incarner la chambre du débat relatif aux intérêts et besoins provinciaux, « province » au sens général et non institutionnel du terme, cette recherche d'un double intérêt nous garantissant, à mes yeux, d'aboutir à une supracommunalité aboutie et équilibrée.

C'est en tout cas à ce jour en pleine conscience de la diversité des intérêts en présence, qu'au nom du groupe MR je me réjouis de l'accord intervenu sur le dossier des zones de secours, et qui nous conduit notamment à devoir nous prononcer sur le projet de règlement qui nous est proposé.

Ce règlement, c'est un bon règlement à tout le moins pour trois raisons. Tout d'abord, il concrétise la première grande action supracommunale, je le disais, et consacre le lien qui unit communes et Province.

Ensuite, il offre à chaque commune une possibilité égale d'être aidée, dans le cadre d'une démarche transparente et positive.

Enfin, et surtout, il associe l'octroi d'une aide financière directe et immédiate à la condition d'accepter de participer à une réflexion plus générale, qui sera menée dans le cadre d'une étude indépendante, et qui devra permettre, dans quelques mois à peine, d'être parfaitement informé sur les possibilités qui s'offriront aux uns et aux autres d'optimiser la gestion de leur zone, en réduisant peut-être certains coûts, en coopérant peut-être davantage,

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

et au final en offrant aux citoyens des services de secours dotés d'un personnel motivé et d'un matériel suffisant et de qualité, le tout à un prix juste et équitablement réparti.

Chers collègues, il est de l'intérêt de chaque commune et de chaque zone de secours que cette étude puisse être menée rapidement, mais avec objectivité, exhaustivité et efficacité.

J'invite à cet égard le bureau d'étude qui sera retenu à agir en parfaite indépendance, certes, à tracer naturellement les pistes à suivre pour des gestions demain plus professionnelles et moins coûteuses, mais en omettant nullement les particularités locales, et ce qui a notamment permis aux plus petites de nos zones d'évoluer jusqu'à l'heure actuelle avec des coûts réduits, pour des performances pourtant jamais démenties. Avec notamment mon collègue Jean-Luc Nix, que je sais très sensible à cette question, je vise ici en particulier la place qu'occupent aujourd'hui les pompiers volontaires. Composant 2/3 du corps total des pompiers en province de Liège, aucune réforme ne pourra être concrétisée si les particularités de leur situation ne sont pas correctement appréhendées et qu'une place spécifique ne leur est pas réservée.

Chers collègues, l'ordre du jour de notre conseil ne nous invite pas toujours à nous prononcer sur un dossier aussi important que celui sur lequel nous sommes invités à nous prononcer aujourd'hui, importance tant par ses implications immédiates que par les perspectives qu'il offre pour demain, parce que la route est longue et que le processus engagé a besoin d'étapes.

C'est pourquoi, au regard du très important travail de concertation et de négociation qui a été réalisé ces derniers mois, et pour lequel je remercie les différents protagonistes et le Député-Président en particulier, au regard des besoins criants qui sont ceux de nos zones de secours et donc ceux des hommes et femmes qui y travaillent et qui prennent des risques pour garantir notre sécurité, au regard enfin de notre objectif commun qui vise l'évolution des politiques provinciales vers davantage d'aide et de soutien aux communes dans une démarche supracommunale, c'est pourquoi disais-je j'apporte naturellement le soutien du groupe MR au règlement proposé, et espère que ce soutien sera aujourd'hui largement partagé au sein de ce Conseil.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions de Conseiller ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Mon ami Fabien a toujours souhaité le débat à cette tribune et donc nous le remercions pour cette intervention enfin convaincante de son groupe sur le sujet mais en un mot, le texte il est clair, il est précis, partagé par les démocrates de cette Province, qui ont travaillé, vous avez enfin aujourd'hui souligné le travail de celles et de ceux qui œuvrent sous la houlette du Député-Président, à ce projet.

Vous donnez le sentiment de découvrir les choses depuis quelques jours mais il vaut

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

mieux découvrir trop tard que ne jamais découvrir.

Le débat, nous l'avons toujours eu, nous l'aurons toujours. Ce projet, il est partagé par mon groupe, qu'il soit composé d'amis du CSP, d'amis du CDH parce que nous croyons en ce grand projet de supracommunalité, illustré par une déclaration de politique régionale que vous avez omis de souligner. Ils nous ont aidés ? Non. Ils nous ont suivis !

Parce qu'en province de Liège, vous avez, nous avons, en solidarité inauguré ce qui était la supracommunalité. Et je souligne avec satisfaction que pour votre parti, toutes les pré-zones vont être dans la solidarité, vont être dans le projet. C'est assez contraire à ce que j'ai lu dans la presse récemment mais je souligne avec intérêt que le chef de groupe MR au Conseil provincial considère que toutes les zones doivent être en mouvement, doivent être dans la solidarité, doivent accueillir le projet et ensemble, nous démontrerons notre efficacité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je le disais, le texte est tellement clair, pourquoi venir à la tribune ? Mais comme tout le monde vient, pourquoi pas dire un mot ! C'est une boutade, M. DEFAYS ne sautez pas sur les orateurs trop vite.

Le texte est clair. M. CULOT, je peux vous suivre mais effectivement le texte est clair, les choses sont négociées, elles arrivent ici en conséquence.

J'aurais souhaité qu'elles arrivent un peu plus tôt. Nous avons reçu le texte quelques jours après le Bureau, quelques jours avant la première Commission, ce texte a été négocié de manière intelligente équilibrée, de manière pluraliste, j'entends bien, mais dans certaines conférences d'Arrondissements, par exemple, nous n'avons pas pu en discuter, cela aurait pu être intéressant aussi je pense, d'être dans un contexte de proximité encore plus important que Liège Europe Métropole qui donne un peu l'impression d'être excentré en quelques sortes et un peu loin de certaines réalités concrètes, certains Bourgmestres s'en sont émus.

L'intervention ce n'est pas du tout pour remettre en cause, je crois que cette réforme était nécessaire, elle sera coûteuse, une solidarité entre les pouvoirs publics est nécessaire, surtout en ces périodes difficiles. Cette réforme doit réussir, les communes en ont besoin. Et si la Province peut jouer un rôle, elle existe, elle en a les moyens, ce serait véritablement honteux qu'elle ne le fasse pas et je m'en réjouis.

Je pense que le processus est en cours. J'espère que dans le courant de l'année 2015, on en reparlera peut être un peu avant que les choses ne se ficèlent peut être et, je ne dis pas qu'il n'y a pas de consensus et de longs débats mais je me dis peut être d'avoir un débat au sein de notre Conseil, pas juste après que les choses soient ficelées au sein de la coupole pourrait être

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

aussi intéressant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes interventions ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Voilà donc, je voulais prendre la parole au nom de groupe PTB pour d'abord féliciter que la Province puisse aujourd'hui apporter 3,5 millions d'euros dans le cadre de sa politique supracommunale aux communes qui sont en difficulté comme on le sait notamment pour le financement des zones de secours.

Néanmoins, on voudrait quand même continuer à regretter, au contraire de M. CULOT, la démarche de négociation qui a eu lieu avec les communes et qu'on trouve pour le moins contestable.

A l'occasion du débat sur Liège Europe Métropole, nous avons averti que cette Institution d'élus mais Institution non élus directement allait devenir en fait le lieu où allait être produit ce genre de règlement là et que le règlement allait arriver à ce Conseil déjà mâché, prémâché et remâché mais comme M. HODY, je regrette que ce débat arrive un peu tard ici, à ce Conseil.

Et puis, sur le fond, je regrette à la lecture du règlement de voir des mots comme « restructuration », « économies d'échelle » apparaître alors que l'étude n'est même pas encore produite. Donc, on sait qu'il y a eu effectivement des soucis dans certaines zones de secours mais c'est un peu étonnant de voir ce genre de termes alors que l'étude n'est pas encore sortie. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons à ce vote.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Une réponse du Député-Président. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- (Bande son inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/033 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 14-15/033). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 14-15/0034 : Redéploiement immobilier à Verviers – Perspective d'aliénation de l'immeuble sis avenue Peltzer, 40 à Verviers.****Document 14-15/067 : Redéploiement immobilier à Verviers – Partenariat public-privé – Aliénation de biens immobiliers provinciaux suite à l'attribution du marché de promotion de travaux.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 14-15/034, 14-15/067). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission. Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/035 : Perspective d'acquisition de trois parcelles de terrains sises à Vieuxville, en zone Natura 2000.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/035). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/036 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève », en abrégé « CRA » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/036). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/037 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » en abrégé « C.V.P.S. » asbl – Exercice 2013/Prévision 2014.**

**Document 14-15/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » - Exercice 20103/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 14-15/037, 14-15/038, 14-15/039). Ces trois documents ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/040 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation pour les Générations**

**Futures ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 14-15/040). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé deux questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission ce mercredi au CRT et porte donc sur l'engagement de la Province dans le cadre de la sélection d'initiatives qui pourraient s'inscrire dans le cadre du développement durable.

En effet, la Fondation pour les Générations Futures propose à chaque Province de mettre en place une sélection qui amènerait à désigner par Province une association qui pouvait à ce moment là concourir par un super prix décerné par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de cette Fondation pour les Générations Futures.

L'investissement est donc un investissement lié à l'organisation de cette sélection liégeoise et la Province s'engage ici pour 4 ans, de 2014 à 2018.

La Commission a adopté ce dossier à 10 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/041 : Approbation d'un règlement spécifique lié à l'occupation des salles du Musée et abrogation des dispositions relatives à la location de salles et « MVW Business Club » figurant dans la résolution du 25 septembre 2008 relative aux**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014****tarifs du Musée de la Vie Wallonne.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/041). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 2 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison du Tourisme du Pays de Liège » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Hesbaye-Meuse-Condroz-Tourisme », en abrégé « H.M.C.T. » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/070 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry », en abrégé « Académie Grétry asbl » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 14-15/042, 14-15/043, 14-15/044, 14-15/045, 14-15/046, 14-15/070). Ces six documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les documents 14-15/043 et 046 ayant soulevé du question et une remarque, j'invite le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre troisième Commission mardi au Palais provincial pour examiner particulièrement le document 14-15/43 dont je vais parler tout de suite et puis le 046.

Donc, pour le 043, le dossier porte sur le contrat de gestion qui lie la Province de Liège et l'asbl « Maison du Tourisme du Pays de Liège » pour l'exercice 2013 – prévisions 2014.

L'analyse du dossier par la Commissaire a soulevé une question. Un Commissaire demande quel est le devenir du personnel provincial dans la réorganisation de ces services.

Les précisions sont amenées directement par M. le Député. Celui-ci précise simplement que le personnel provincial concerné est maintenu dans ses fonctions. Il sera installé au Boulevard d'Avroy dans le bâtiment qui héberge déjà le BREL et à Maison des Langues.

Sachant que la Maison du Tourisme du Pays de Liège sera fermée le 31 décembre 2014, le délai serait le même pour le déménagement de notre équipe. Voilà pour le point 043.

En ce qui concerne le point 046 en rapport avec le contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et Wallonie Design, précisément aucune question n'a été soulevée sauf simplement une remarque du type dactylographique puisque le document stipule budget 2013 alors que cela concerne le budget 2014.

Votre Commission s'est prononcée à la faveur de l'ensemble de tous les projets, à savoir 12 voix pour et 3 abstentions pour l'ensemble de tous.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/042, 044, 045 et 070, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. La troisième Commission propose toujours de les adopter par 12 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 14-15/047 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de 21 asbl.**

**Document 14-15/048 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Art & Tça »**

**Document 14-15/049 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Télévesdre »**

**Document 14-15/050 : Modification d'une subvention en matière de Culture – Asbl « Arsenic ».**

**Document 14-15/072 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2014 à 10 bibliothèques.**

**Document 14-15/073 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale ».**

**Document 14-15/074 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Aquilone ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 de l'ordre du jour (documents 14-15/047, 14-15/048, 14-15/049, 14-15/050, 14-15/072, 14-15/073, 14-15/074). Ces sept documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces sept documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune question.

Comme annoncé en Commission, je vous informe que le document 14-15/047, dans lequel une erreur matérielle avait été relevée au niveau du nombre d'asbl, a été adapté et remplacé sur le portail des Conseillers. La fiche de demande de l'asbl « Théâtre à Denis » se trouve par ailleurs sur vos bancs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission qui s'est prononcée par 12 voix pour et 3 abstentions sur ces sept documents ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 14-15/068 : La Maison Liégeoise SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2014 – Modifications statutaires + Recapitalisation.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/068). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 3 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/069 : Règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement des Musées.**

(Voir rapport)

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/069). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 3 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/071 : Octroi de subventions en matière de Logement – Soutien aux 9 agences immobilières sociales agréées sises sur le territoire de la province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/071). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission a analysé le dossier le dossier 14-13/071 en rapport avec l'octroi de subvention en matière de logement.

Précisément, les Commissaires n'ont soulevé aucune question. Il a été évoqué simplement qu'un item manquait dans le projet de résolution, particulièrement dans son article 1<sup>er</sup> : il s'agit d'ajouter « asbl AIS Basse-Meuse Herstal ».

Par ailleurs, M. le Député apporte deux précisions : la première pour rappeler de mode de répartition des subventions et la seconde pour stipuler que les Services attendent la position du nouveau Ministre Régional du Logement quant aux AIS.

Votre Commission s'est positionnée à la faveur de ce projet avec 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/051 : Rapport d'activités 2013 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 14-15/051). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean MATHY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MATHY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Dans le cadre des rapports d'activités, j'ai donc pris note pour 3 Sociétés, à savoir :

La SA IMMOVAL SA : un Commissaire souhaite connaître le fonctionnement de la Société Immoval et obtenir des informations sur la situation financière de celle-ci.

Il a été répondu dans un premier temps que la Province est représentée au sein du Conseil d'Administration.

L'administrateur délégué présent de la dite Société a donné les informations concernant la situation financière et notamment en ce qui concerne le déficit, à savoir 1.500.000 € par an. Cette somme représente les amortissements relatifs à l'achat des bâtiments et aux travaux qui y ont été et qui y sont encore réalisés. L'administrateur délégué a également apporté quelques informations concernant le projet global prévu sur le site du Val Saint Lambert à Seraing.

Il a proposé, si notre Assemblée le souhaite, prévoir un exposé sur la situation financière et sur le projet dans son ensemble.

En ce qui concerne la Société de Gestion du Bois Saint-Jean SA, un Commissaire considère que la représentation provinciale au sein de la Société de Gestion du Bois Saint Jean est insuffisante tout comme la réciprocité laquelle n'est pas en rapport, dit-il, avec les sommes

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

allouées par la Province.

Il a été répondu qu'une convention, approuvée par le Conseil Provincial est en cours et qu'il n'est pas possible, actuellement, de la modifier.

Il a été également signalé que la Province sera attentive à ce problème si des modifications devaient survenir dans le cadre d'un changement de statut de la Société.

En ce qui concerne la SPA Francorchamps SA, un Commissaire s'étonne que la Province, disposant de 23 % des parts ne possède pas de représentant au sein des instances de la Société.

Il a été répondu, comme indiqué dans le rapport général, qu'il n'y avait pas de représentation provinciale statutairement prévue dans les organes de la société. A signaler qu'en 2013, la Province était représentée à l'Assemblée générale par M. Julien MESTREZ.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 14-15/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine » en abrégé Fondation TADAM – Exercice 2013/Prévisions 2014**

**Document 14-15/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris », en abrégé « CSD – Réseau Solidaris » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « C.E.D.S. » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 14-15/052, 14-15/053, 14-15/054). Ces trois documents ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Les documents 14-15/052 et 054 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Comme M. le Président vient de le dire, les points 14-15/052 à 054 ont été examinés conjointement. Le point 14-15/052 était consacré au rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion entre la Province de Liège et la Fondation « Tadam ».

Un Commissaire a interrogé quant à l'évolution du dossier. Il a été répondu qu'aucune réunion de la Fondation ne s'était tenue depuis la dernière fois où ce dossier a été évoqué en Commission. D'autre part, la Fondation a interrogé ses partenaires quant à une augmentation de leur participation afin de permettre à la Fondation de continuer à vivre, mais jusqu'à présent, aucune réponse n'a encore été communiquée par la Fondation suite à cette demande.

Par rapport au point 14-15/054 relatif au rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion entre la Province de Liège et l'asbl « CEDS », un Commissaire a fait remarquer que le rapport était positif sous réserve de la production par l'asbl de 3 documents avant le 30 juin 2015. Il a été répondu qu'il s'agissait là d'une condition de forme et non de fond.

Le point a été adopté par 10 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Complémentairement à ce qui vient d'être dit, donc le document 14-15/053, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc toujours par 10 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/055 : Octroi de subventions en matière Sociale – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014****de la province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 14-15/055). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/075 : Deuxième Assemblée générale ordinaire de l'année 2014 des associations intercommunales à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie : AQUALIS et ISoSL).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/075). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc réunie mardi 25 novembre à 18H00. Un Commissaire relève que cette assemblée générale aura lieu la veille de notre Conseil provincial. Il s'interroge donc sur le vote que les représentants provinciaux devront émettre dès lors que le Conseil ne se sera pas encore prononcé.

Madame la Députée en charge indique qu'il s'agit bien d'inviter les représentants provinciaux à émettre un vote d'abstention lequel est qualifié de « technique ».

Le vote s'est soldé par 10 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. Merci.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/076 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Zentrum Für Aus-Und Weiterbildung Des Mittelstandes Sankt-Vith ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 14-15/076). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (de son banc).- Monsieur le Président, je n'ai rien noté ! Je suis vraiment désolée...

M. LE PRESIDENT.- Moi j'ai simplement noté que le document a soulevé une question. Je suppose qu'il y a eu réponse à cette question.

Mme DERSELLE, Rapporteur (de son banc).- C'est oui !

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave, je propose de passer au vote. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Par exemple le Conseiller qui a posé la question, mais il n'est pas obligé.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Je peux résumer mais ce n'était pas une question mais peut être une réflexion...

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur HODY. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/056 : Mise à disposition des communes d'Aubel, Baelen, Herve, Lierneux, Trois-Ponts et Wanze d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 14-15/056). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 3 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/057 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque et à la Médiathèque des Chiroux.**

**Document 14-15/058 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Institut E. Malvoz et à la Station Provinciale d'Analyses Agricoles.**

**Document 14-15/059 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy et à l'Institut Provincial de Formation des Agents du Service Public.**

**Document 14-15/060 : Mise en non-valeurs de créances fiscales concernant les taxes sur les établissements bancaires, les dépôts de mitraille, les permis de chasse, les établissements dangereux et les débits de boissons.**

**Document 14-15/061 : Mise en non-valeurs de créances fiscales concernant les taxes sur les débits de boissons.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43, 44, 45, 46, 47 de l'ordre du jour (documents 14-15/057, 14-15/058, 14-15/059, 14-15/060, 14-15/061). Ces cinq documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission. Les documents 14-15/059 et 061 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre cinquième Commission réunie cette semaine a examiné différents points concernant les mises en non-valeurs de certaines créances. A cet effet, deux questions ont été posées, l'une concernant le document 14-15/059 relatif aux créances dues à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy et à l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics.

Cette question faisait état du fait que certaines créances remontaient à 2001 et notre collègue se demandait pourquoi seulement aujourd'hui acter ces mises en non-valeurs.

A cette question il est répondu que généralement, on fait confiance aux Services qui ... différents dossiers. Ceux-ci sont d'ailleurs à la disposition des Conseillers qui le souhaitent.

La deuxième question concernait le point 14-15/061, à savoir les créances sur les taxes sur les débits de boissons. Un de nos collègues a constaté que les derniers montants mis en non-valeurs sont relatifs à l'exercice 2012. Il demande donc si cette situation est due au fait que cette taxe a été supprimée par après. Effectivement, c'était le cas.

Dès lors, notre Commission a approuvé ces différents rapports par 11 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/057, 058 et 060, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. La cinquième Commission vous propose dès lors de les adopter par 10 voix pour et 3 abstentions pour les documents 14-15/057 et 058 et par 11 voix pour et 5 abstentions pour le document 14-15/060.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

### **Document 14-15/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 14-15/062). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/063 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Basket – Basket Club de Fléron ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 14-15/063). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose

de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/064 : Désignation au 1<sup>er</sup> octobre 2014 d'un receveur spécial des recettes pour l'Ecole polytechnique de Huy.**

**Document 14-15/065 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au CHS « L'Accueil » et au MSP « Le Hameau ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 50 et 51 de l'ordre du jour (documents 14-15/064, 14-15/065). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

**Document 14-15/077 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Soutien à l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/077). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/078 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien à Madame Marie-Thérèse JOLIET représentant l'Association de Fait « Comité provincial liégeois de Basket-ball ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/078). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question et une remarque. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc HODY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est donc réunie lundi 24 novembre à 17H00. Un Commissaire relève qu'il est peu probable que Mme JOLIET soit née le 17 février 2015 comme écrit dans le document.

Un autre Commissaire s'interroge sur le fait que cette demande soit sollicitée en son nom personnel via une association de fait. En effet, la forme juridique de l'association de fait engendre une responsabilité énorme dans le chef de Mme JOLIET.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

L'Administration explique qu'il s'agit d'être conscient qu'il existe une pénurie d'arbitres. Monsieur le Député en charge ajoute que ce Comité provincial est intégré dans la structure de la Fédération et reconnu par celle-ci. Il a par ailleurs été rassuré par le fait que Mme JOLIET est bien membre de la Fédération.

Toutefois, il s'engage à interroger cette dernière quant à la raison pour laquelle cette forme juridique de l'association de fait a été retenue.

Le Commissaire suggère que l'on informe Mme JOLIET de manière bienveillante sur les risques d'une telle personnalité juridique de fait.

La Commission s'est prononcée par 13 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/079 : Service provinciaux – Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture d'un dispositif de simulation mère-enfant pour les besoins de l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/079). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 13 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2014**

ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**XV. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2014, je le déclare approuvé.

**XVI.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu déjà le jeudi 11 décembre à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 35 '.